



---

---

# Rapport du Président du Conseil d'Administration de SFR

sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société, en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

## Préambule

En application de la loi de Sécurité Financière du 1<sup>er</sup> août 2003, je rends compte à l'Assemblée Générale, par ce rapport, en tant que Président du Conseil d'Administration de SFR, opérateur de téléphonie mobile et société holding, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil au cours de l'exercice 2004, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le présent rapport a été élaboré avec l'appui de la Direction Générale et de la Direction de l'Audit Interne et a fait l'objet d'un examen par le Comité d'Audit préalablement à sa présentation au Conseil d'Administration de SFR du 3 mars 2005.

## 1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement convoqués et reçoivent, préalablement à la tenue des conseils les informations nécessaires à leurs travaux et décisions dans le respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires et contractuelles. Les administrateurs ont, par ailleurs, la possibilité, le cas échéant, de consulter l'ensemble des informations disponibles sur la société.

Outre les dispositions légales et statutaires en la matière, les attributions et délimitations des pouvoirs du Conseil d'Administration sont précisées dans le pacte d'actionnaires conclu entre les deux actionnaires de référence de la société que sont Vivendi Universal et Vodafone. Les conseils se tiennent au minimum quatre fois par an pour une revue trimestrielle de l'activité et traitent des points prévus à l'ordre du jour. En matière de comité spécifique, le Conseil d'Administration qui arrête les comptes de fin d'exercice s'appuie sur les travaux du Comité d'Audit.

Les décisions du Conseil sont dûment formalisées dans des procès-verbaux.

Au cours de l'exercice 2004, le Conseil d'Administration de SFR, composé de 10 administrateurs, s'est réuni à 8 reprises avec, en moyenne, 8 administrateurs présents ou représentés.

## 2. Limitations éventuelles des pouvoirs

La société a opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général de SFR. Les limitations des pouvoirs du Directeur Général s'inscrivent dans le cadre des règles de fonctionnement fixées par la loi et par le pacte d'actionnaires mentionné ci-dessus.

## 3. Procédures de contrôle interne mises en place par la société

La société a choisi de se référer au rapport COSO (« Committee Of Sponsoring Organization of the Treadway Commission », rapport publié en 1992) ainsi qu'aux normes de l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne) en matière de contrôle interne et d'audit. Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de la société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à la société ainsi que par les normes de l'IFACI en matière d'audit et de contrôle interne ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité la situation de l'activité de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques qui résultent de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans le domaine comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le contrôle interne, en référence au COSO et appliqué à la société, est organisé autour :

- de contrôles de détection des éventuels dysfonctionnements ;
- de contrôles de prévention des risques ;
- d'analyses de gestion ;
- de travaux d'audit ;
- d'une information et d'une communication permettant la prise de décision.

Le dispositif est fondé sur une organisation et des compétences spécifiques ainsi que des référentiels internes et a pour objectif de respecter, notamment, les principes de séparation des fonctions et de responsabilisation de l'ensemble des collaborateurs.

Ce dispositif est régulièrement renforcé par la mise en œuvre et le suivi de plans d'actions qui ont pour objectif de couvrir les principales zones de risques liés au métier de la téléphonie mobile :

- équipements du réseau et évolution technologique ;
- systèmes d'information ;
- réglementation ;
- santé et environnement ;
- fraude.

### 3.1 Organisation générale du contrôle interne au sein de la société – Présentation du dispositif existant

#### 3.1.1 Organes de prise de décision stratégique

Les décisions stratégiques pour l'entreprise sont discutées au sein du Comité Exécutif et proposées au Conseil d'Administration.

La mise en place et la gestion des délégations de pouvoirs opérationnelles et ponctuelles ou récurrentes relèvent des missions de la hiérarchie.

#### 3.1.2 Organes de contrôle général

Le Comité d'Audit, composé d'administrateurs représentant les actionnaires de référence, se réunit à l'occasion de l'arrêté des comptes annuels. La Direction Générale présente les états financiers de l'entreprise. Le Comité d'Audit valide les options comptables retenues, le traitement des faits majeurs de l'exercice et l'information financière. Il est informé de l'évolution des processus opérationnels. Les auditeurs internes et externes rendent compte des travaux réalisés et planifiés en matière de contrôle interne, en

cohérence avec les cartographies des risques préalablement établies. Les auditeurs externes présentent le résultat de leurs travaux d'audit comptable. À l'issue du Comité d'Audit, un procès-verbal est établi.

La Direction de l'Audit Interne est rattachée à la Direction Générale. Elle est composée d'un Directeur et de 6 Auditeurs qui interviennent sur l'ensemble des activités de l'entreprise, conformément à un plan d'audit validé chaque année par le Comité d'Audit, visant à couvrir les principaux risques identifiés au sein de l'entreprise, au travers d'une analyse indépendante des risques d'une part, et de la consultation de l'ensemble des Directeurs Opérationnels d'autre part. Les travaux d'audit font l'objet de rapports synthétiques présentés aux Dirigeants et de rapports détaillés permettant de sensibiliser les opérationnels concernés aux éventuels dysfonctionnements constatés et recommandations proposées. La mise en œuvre des plans d'actions fait l'objet d'un suivi formalisé par l'Audit Interne sur un tableau de bord spécifique. Les travaux de l'Audit Interne sont coordonnés avec ceux des auditeurs externes.

Afin de suivre l'avancement du projet lancé en février 2003 sur les nouvelles réglementations en matière d'information financière et de contrôle interne (loi de Sécurité Financière du 1<sup>er</sup> août 2003, Sarbanes-Oxley Act de juillet 2002 en vertu de l'actionnariat de la société), un Comité de l'information publiée a été créé en février 2003, sous l'autorité du Directeur Juridique et reportant à la Direction Générale. En 2004, ce comité s'est réuni à 11 reprises. Afin de réaliser ce projet, des équipes spécifiques ont été constituées en 2003, avec la création au sein de la Direction Administrative et Financière de SFR, d'une Direction des Procédures et du Contrôle Interne chargée du projet pour SFR. Pour Cegetel, le projet est piloté par la Direction Qualité et Processus.

Fin 2004, conformément aux objectifs, à la démarche retenue et au planning du projet initié début 2003 :

- l'identification des risques, des contrôles associés et la formalisation des procédures manquantes sur les processus clés de l'entreprise, accompagnée de la mise en place d'un outil informatique dédié pour SFR, est en cours, avec fin 2004, un niveau d'avancement estimé pour l'ensemble du Groupe à plus des deux tiers pour un achèvement prévu fin 2005 sur le périmètre identifié en 2004 ;
- une première campagne de tests pour s'assurer de l'efficacité d'une sélection de contrôles existants a été réalisée d'avril à juillet 2004 par les opérationnels. Une revue de ces tests a été réalisée par la Direction de l'Audit Interne, sur la base d'un échantillon et n'a pas mis en évidence d'anomalie majeure sur la méthodologie appliquée ;
- l'ensemble des travaux réalisés par les Commissaires aux Comptes en 2004 n'ont pas remis en cause l'approche et

la méthodologie mise en œuvre par le Groupe ;

- à la suite des différentes actions décrites ci-dessus, des plans d'actions sont en cours de mise en œuvre pour les risques insuffisamment couverts à ce stade et font l'objet d'un suivi par les équipes projet.

### 3.1.3 Organisation des fonctions et opérations

Des Directions Fonctionnelles (Finance, Achats, Audit Interne, Juridique, Réglementation, Ressources Humaines ainsi que Sécurité, Immobilier et Affaires Générales) interviennent en support des Directions Opérationnelles et des Business Units. Le contrôle de gestion de la société est centralisé. Les reportings de SFR et de ses filiales font l'objet de présentations régulières lors des réunions de leurs organes sociaux respectifs.

Les travaux engagés dans le cadre du processus de passage aux normes IFRS ont donné lieu à des analyses formalisées, spécifiques et approfondies sur les principes et traitements comptables applicables à la société.

Ces travaux doivent permettre à SFR d'établir ses états financiers consolidés selon les normes IFRS pour l'exercice 2005.

### 3.1.4 Référentiels internes

Le dispositif de contrôle interne s'organise autour de plusieurs référentiels :

- les règles à respecter par les collaborateurs au sein de l'entreprise sont précisées, principalement et notamment, dans le règlement intérieur ;
- différentes chartes sur des sujets spécifiques, tels que la sécurité des systèmes d'information, les accès à Internet et l'usage des biens confiés aux collaborateurs, participent au système de référentiel interne et à la diffusion des règles à appliquer ainsi qu'à la responsabilisation des collaborateurs ;
- différentes procédures et modes opératoires devant être suivis par les opérationnels.

## 3.2 Processus spécifiques relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et processus clés de la société

La société a mis en place des procédures spécifiques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière au rang desquelles figurent, notamment et principalement :

- des arrêtés de comptes mensuels, avec l'élaboration d'un bilan et d'un tableau de financement ;
- la clôture des comptes qui fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux Comptes au 30 juin ainsi que d'un audit au 31 décembre de chaque exercice ;
- l'établissement des comptes consolidés réalisé à partir d'un outil intégrant des données financières extraites d'un système d'information comptable commun à SFR et ses filiales.

Le dispositif de contrôle interne couvre notamment les processus suivants :

- la souscription des lignes et la gestion du réseau de distribution ;
- la constitution du chiffre d'affaires, contrôlé par des équipes réalisant des tests sur les flux de trafic, la facturation des clients et le recouvrement ;
- les investissements, la gestion des actifs du réseau de télécommunications, ainsi que les autres achats initiés par les opérationnels, et engagés en fonction de procédures prévoyant des limites d'autorisations de dépenses ;
- les coûts d'interconnexion, avec des outils informatiques dédiés permettant un contrôle des données en lien avec les autres opérateurs ;
- la paie des collaborateurs, avec des procédures tenant compte du principe de séparation des tâches et prévoyant des contrôles hiérarchiques ;
- la gestion de trésorerie et des engagements hors-bilan ;
- la gestion préventive des risques, et notamment ceux liés aux systèmes d'information critiques pour l'entreprise.

## 4. Axes de renforcement du dispositif existant

Les principaux axes de renforcement de ce dispositif s'organisent autour de la mise en place de processus de mesure continue de l'efficacité du contrôle interne avec :

- la généralisation et la systématisation de tests par les opérationnels sur les contrôles clés dans le cadre de la mise en œuvre du référentiel COSO ;
- le suivi de la mise en place des plans d'actions préconisés lors :
  - des travaux de recensement des procédures et contrôles,
  - des campagnes de tests,
  - et des audits réalisés par la Direction de l'Audit Interne et les Commissaires aux Comptes ;
- la validation du bon fonctionnement du contrôle interne aux différents niveaux hiérarchiques, renforçant ainsi la responsabilité des Directeurs dans leurs domaines d'interventions respectifs, ce qui permettra l'évaluation du niveau de contrôle interne de l'entreprise par la Direction Générale.

Paris la Défense,  
le 3 mars 2005

Frank ESSER  
SFR SA  
Président-Directeur  
Général

Pierre TROTOT  
SFR SA  
Directeur Général  
Délégué

---

---

## Rapport des Commissaires aux Comptes

établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société « Société Française du Radiotéléphone », et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris la Défense et Paris, le 4 mars 2005

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Cie  
Dominique Thouvenin

RSM Salustro Reydel  
Henri Baetz et Marie Guillemot

---

---

# Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2004

## Activité du Groupe

Le Groupe SFR Cegetel confirme en 2004 sa position de premier opérateur de télécommunications alternatif, seul à être présent dans toutes les activités télécoms : téléphonie mobile, téléphonie fixe, Internet et transmission de données. Le nombre de ses clients a progressé de près de 8 % : de 16,22 millions à fin 2003, ils sont passés à 17,57 millions<sup>(1)</sup>.

Le chiffre d'affaires consolidé augmente de 10 %, de 7 537 millions d'euros en 2003 pro forma à 8 317 millions d'euros en 2004. Le Groupe a dégagé un résultat d'exploitation, avant amortissement des écarts d'acquisition, positif de 2 257 millions d'euros, en forte progression par rapport à 2003 (2 017 millions d'euros en 2003 pro forma).

Le Groupe SFR Cegetel a su tirer parti en 2004 de la poursuite continue de la croissance de son marché ; pour la téléphonie mobile, le taux de pénétration en France est passé de 69,1 % en 2003 à 73,9 % fin décembre 2004.

Sur le marché du fixe et de l'Internet, l'année 2004 a été marquée par l'explosion du marché de l'Internet haut débit avec 6,1 millions de clients ADSL en France au 1<sup>er</sup> janvier 2005, soit une croissance proche de 100 % sur l'année.

## Activité mobile

Durant l'année 2004, le marché de la téléphonie mobile a continué de croître en France, avec un parc de clients au radiotéléphone qui a augmenté de 2,9 millions, en croissance nette annuelle de 6,9 % par rapport à l'exercice précédent. Le nombre total de clients en France s'élève à 44,5 millions. Le taux de pénétration du marché est ainsi passé de 69,1 % à 73,9 %.

Le trafic SMS sortant total en France métropolitaine s'est élevé à 10,5 milliards pour l'année 2004, contre 8,5 milliards en 2003. Pour la deuxième année consécutive, SFR (y compris SRR) est ressorti premier opérateur du marché en ventes nettes, avec une part de marché de 38,2 %. Avec 15,82 millions de clients au 31 décembre 2004, SFR (y compris SRR) enregistre une progression de son parc de plus de 1,1 million de nouveaux clients et porte ainsi sa part de marché parc à 35,5 % fin 2004.

SFR (y compris SRR) a enregistré un trafic SMS sortant de 4,5 milliards, en augmentation de 32 % par rapport à 2003. Le trafic MMS sortant s'est élevé à 37 millions, soit six fois plus que l'année précédente.

Le chiffre d'affaires 2004 de l'activité mobile<sup>(2)</sup> ressort à 7 291 millions d'euros, en augmentation de 8,4 % par rapport à 6 727 millions d'euros l'exercice précédent en pro forma. Le résultat d'exploitation de l'exercice 2004 s'établit quant à lui à 2 333 millions d'euros, contre 1 993 millions d'euros en 2003 pro forma.

En 2004, 1 238 sites ont été déployés pour améliorer la qualité du réseau de SFR contre 939 l'année précédente. Les investissements corporels et incorporels se sont élevés à 876 millions d'euros contre 798 millions d'euros en 2003 pro forma.

Par ailleurs, la société a maintenu ses efforts de recherche et développement afin de maintenir le haut niveau de performance technique de son réseau.

## Activité fixe

L'année 2004 a été marquée par une stagnation du marché en valeur des télécommunications fixes en France évalué à 18,5 milliards d'euros.

(1) Nouveau périmètre 2004 : le nombre total de clients du Groupe comprend les clients aux services de téléphonie mobile de SFR en France (tels que publiés par l'ART) et les clients actifs aux services de téléphonie fixe et Internet détenus en propre par Cegetel (hors clients détenus pour le compte d'opérateurs tiers).

(2) Y compris le chiffre d'affaires réalisé avec Cegetel.

Cette situation traduit toutefois des différences sensibles dans les sous-segments de ce marché : la voix commutée a connu, de nouveau, une érosion de ses prix de vente dans un contexte de stagnation des volumes ; l'abonnement est resté en 2004 et restera sur l'ensemble de l'année 2005 le monopole de France Télécom, alors que l'Internet voyait un doublement du parc ADSL à 6,1 millions d'abonnés avec une substitution toujours très marquée du bas débit par le haut débit, l'opposition d'offres de très haut débit jusqu'à 8 Mbit/s, ainsi qu'un renforcement de la concurrence entre les 9 acteurs principaux du marché.

L'évolution des technologies, la multiplication des offres forfaitaires ainsi que couplées (voix-Internet), la montée en puissance des très hauts débits offerts ont contribué à animer le marché, la présence d'une vive concurrence sur ce marché ayant entraîné une forte dégradation du niveau du prix de vente.

C'est dans ce double contexte d'opportunité de développement dans le domaine du haut débit et de guerre tarifaire que la société a amplifié ses programmes de conquête clients en développant ses offres commerciales (dont, entre autres, les offres couplées voix-Internet) et en continuant le déploiement de son réseau visant à une plus grande pénétration de l'accès aux clients *via* le dégroupage.

Ainsi, à fin 2004, Cegetel SAS était connecté à 602 NRA de France Télécom touchant près de 11 millions de foyers potentiellement accessibles *via* l'option 1 (dégroupage partiel). Sur le marché Grand Public et Professionnels, l'année 2004 a été marquée par l'arrivée de Cegetel SAS sur le marché de l'Internet haut débit. Pour son offre lancée en mars, Cegetel SAS comptait, fin 2004, 699 000 lignes clientes dont 244 000 en propre.

Par ailleurs, Cegetel SAS comptait plus de 1,7 million de clients actifs pour ses services de téléphonie Grand Public à la fin de l'année 2004, soit 250 000 nouveaux clients gagnés sur l'année.

Sur le marché des entreprises, le nombre de sites clients a progressé de 35 %.

Le trafic commuté 2004 (voix et Internet bas débit) a atteint 42 milliards de minutes avec une progression de la voix de 13 % par rapport à 2003.

Le chiffre d'affaires 2004 de l'activité fixe<sup>(3)</sup> atteint 1 435 millions d'euros en progression de 11 % comparé à celui de 2003, principalement grâce aux segments opérateurs et entreprises ; l'activité Grand Public, malgré la croissance des clients ADSL, a vu son chiffre d'affaires baisser de 7,3 % en raison des baisses de prix du trafic de la voix.

La politique de maîtrise des coûts amplifiée et systématisée dans le courant de l'année a permis, hors coûts spécifiques

liés au lancement de l'ADSL, de baisser les charges de la société (hors coût d'interconnexion) de 7 % entre 2003 et 2004. Sous l'effet des importants efforts commerciaux et techniques mis en œuvre dans le domaine de l'ADSL Grand Public, le résultat d'exploitation est devenu négatif de 75 millions d'euros contre un solde positif de 24 millions d'euros en 2003 pro forma.

Les investissements ont été maintenus à un niveau élevé dans le cadre de la conquête ADSL à 158 millions d'euros contribuant de ce fait à la dégradation de l'endettement de 9 millions d'euros.

## Présentation des comptes consolidés

Le chiffre d'affaires 2004 du Groupe SFR Cegetel atteint 8 317 millions d'euros contre 7 537 millions d'euros en 2003 pro forma.

Le compte de résultat pro forma de l'exercice 2003 correspond, d'une part, à l'intégration globale de Télécom Développement, dont le résultat était mis en équivalence sur l'exercice 2003, la fusion étant intervenue au 31 décembre 2003 et, d'autre part, au changement de présentation du chiffre d'affaires 2004 destiné à homogénéiser les traitements comptables des reversements sur les ventes de services de contenus. Ce dernier changement est sans impact sur le résultat d'exploitation.

Les charges nettes d'exploitation de l'exercice, hors amortissement des écarts d'acquisition, sont en augmentation, à 6 060 millions d'euros contre 5 520 millions d'euros au 31 décembre 2003 pro forma et portent sur les postes suivants :

- coûts des ventes pour 3 490 millions d'euros ;
- coûts commerciaux pour 2 258 millions d'euros ;
- coûts généraux et administratifs pour 275 millions d'euros ;
- autres charges d'exploitation pour 37 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation ressort à 2 257 millions d'euros contre 2 017 millions d'euros au 31 décembre 2003 pro forma, hors amortissement des écarts d'acquisition.

Le résultat financier du Groupe SFR Cegetel s'établit à - 72 millions d'euros contre - 215 millions d'euros en 2003 pro forma, le résultat financier de l'exercice précédent ayant supporté la charge de 114 millions d'euros en 2003 est liée à l'abandon de créance de 200 millions d'euros du Groupe en faveur de SFD et d'une reprise de provision du compte courant à hauteur de 86 millions d'euros.

L'impôt représente une charge de 827 millions d'euros contre 220 millions d'euros en 2003 pro forma.

(3) Y compris le chiffre d'affaires réalisé avec SFR.

Le résultat des sociétés mises en équivalence de 0,5 million d'euros correspond principalement à la quote-part du Groupe dans le résultat de SFD. En 2003, SFD avait bénéficié d'un abandon de créance de 200 millions d'euros consenti par le Groupe, le résultat des sociétés mises en équivalence s'élevait alors à 98 millions d'euros.

Au total, le résultat net des sociétés intégrées s'élève à 1 358 millions d'euros contre 1 611 millions d'euros en 2003 pro forma, et le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à 1 241 millions d'euros, contre 1 410 millions d'euros en 2003 pro forma.

Conformément au règlement CRC 04-03 du 4 mai 2004, les sociétés spécifiquement créées dans le cadre des opérations de leasehold réalisées en 1999 et 2001 et dans lesquelles le Groupe ne détient aucune participation, sont intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe. La structure des états financiers de ces sociétés est essentiellement constituée, à l'actif, par des dépôts assurant le préfinancement des commissions d'arrangement des contrats de location et de sous-location, ainsi que, en contrepartie au passif, par le prépaiement des loyers eux-mêmes, pour un montant de 865 millions d'euros au 31 décembre 2004. Ces actifs et passifs s'élevaient à 886 millions d'euros au 31 décembre 2003. Les revenus et charges de loyers d'une part, les produits et charges financières d'autre part, s'équilibrant, les résultats de ces entités ne sont pas matériels. Ainsi, la consolidation de ces sociétés n'a eu aucun impact sur la dette nette consolidée du Groupe SFR Cegetel.

Les investissements corporels et incorporels ont atteint 1 034 millions d'euros (contre 963 millions d'euros en 2003 en pro forma) et ont été largement couverts par la capacité d'autofinancement du Groupe qui s'est élevée à 2,4 milliards d'euros (contre 2,3 milliards d'euros en 2003 pro forma).

L'endettement net global s'établit à 1 342 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 153 millions d'euros fin 2003.

## Mise aux normes IFRS

(International Financial Reporting Standards)

Le Conseil européen de mars 2002 a adopté un règlement rendant obligatoire à compter de la publication des comptes se rapportant aux exercices 2005 et suivants, l'application des Normes d'Information Financière Internationales ou IFRS (International Financial Reporting Standards) pour l'établissement des comptes consolidés des sociétés faisant appel public à l'épargne, dans un souci d'harmonisation de l'information financière, de transparence et de comparabilité des états financiers. Ces normes doivent s'appliquer en conséquence aux deux groupes actionnaires de SFR Cegetel.

Le Groupe SFR Cegetel a mis en place un projet de conversion de ses comptes consolidés en 2004, en association avec ses actionnaires et ses Commissaires aux Comptes, afin d'élaborer une politique comptable homogène. Au cours de l'exercice 2004, les principaux changements de méthodes comptables susceptibles d'intervenir ont été identifiés. Cette phase de diagnostic intègre également le calcul des impacts de l'application des nouvelles normes, ainsi que l'établissement du bilan d'ouverture au 31 décembre 2003 intégrant les nouvelles options comptables retenues.

La dernière phase de ce processus de passage aux normes IFRS s'achèvera en 2005 et verra la mise en production du nouveau logiciel de consolidation, la formation du personnel concerné et la diffusion d'un nouveau manuel comptable.

La date de première publication des comptes consolidés du Groupe SFR Cegetel aux normes IFRS est prévue fin mars 2005 à l'occasion de la publication des comptes consolidés trimestriels de Vivendi Universal.

## Recherche et développement

Le Groupe a continué de consacrer un effort très important aux activités de recherche notamment pour développer les activités de haut débit sur la ligne fixe (technologies DSL) et mobile (UMTS), dont le lancement commercial pour les particuliers a été réalisé en juin 2004.

Ces coûts ont atteint près de 37 millions d'euros en 2004.

## Environnement

Le développement rapide de la téléphonie mobile au cours de ces dernières années a ouvert un débat international sur les risques potentiels des ondes électromagnétiques sur la santé des personnes. Pour mémoire, SFR a mis en place dès fin 2000 une direction dédiée, ainsi qu'un conseil scientifique comprenant un épidémiologiste et un sociologue, afin de suivre les travaux de recherche dans ce domaine, de mieux comprendre les attentes des différentes parties prenantes et de prendre des mesures adaptées si nécessaire.

Que ce soit en France ou à l'international, les avis des groupes d'experts officiels convergent tous à ce jour sur l'innocuité des antennes-relais de téléphonie mobile. Le dernier rapport de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale (AFSSE), paru en avril 2003 et dont une nouvelle mise à jour est prévue en 2005, a confirmé « l'absence d'effets sanitaires qui seraient dus aux ondes émises par les stations de base ».

De la même façon, les travaux scientifiques entrepris depuis une dizaine d'années sur les téléphones portables n'ont pas montré de risque pour la santé des utilisateurs. Certains résultats ont cependant soulevé des questions qui méritent d'être approfondies : les recherches dans ce domaine se poursuivent donc. En particulier, le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIIRC), mandaté par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), a mené une étude épidémiologique de grande ampleur, dont l'ensemble des conclusions devrait être publié en 2005, sans compter la publication attendue d'un certain nombre de rapports nationaux et internationaux.

Prête à mobiliser des ressources supplémentaires pour promouvoir les recherches scientifiques relatives au domaine des radiofréquences et de la santé, SFR a aussi beaucoup œuvré, courant 2004, avec le soutien du ministère délégué à la Recherche et en partenariat avec d'autres industriels, pour la mise en place d'une fondation « Santé et Radiofréquences »<sup>(1)</sup> qui devrait voir le jour début 2005.

2004 a été une année particulièrement riche en échanges, animés par un souci permanent de vigilance, de transparence et proximité avec nos concitoyens. La Direction Santé et Environnement de SFR a ainsi largement soutenu l'Association Française des Opérateurs Mobiles (AFOM) dans l'élaboration de réponses concrètes aux attentes des différentes parties prenantes (élus, bailleurs, journalistes, médecins et bien sûr grand public) qui soient le reflet d'une position partagée par l'ensemble de la profession.

Le point d'orgue de l'année qui vient de s'écouler a été la signature, en avril 2004, d'un *Guide des Bonnes Pratiques* entre l'AFOM et l'Association des Maires de France (AMF) :

ce guide généralise, à l'ensemble du territoire français, la démarche de concertation déjà engagée, à travers la signature de chartes locales, pour une installation plus concertée, plus transparente et plus harmonieuse des antennes-relais. Ces engagements, qui répondent en quasi-totalité aux exigences de la nouvelle loi de santé publique parue en juillet 2004<sup>(2)</sup>, se sont traduits par une mobilisation accrue des équipes techniques régionales de SFR avec, en particulier, des campagnes de mesures de champ électromagnétique renforcées, réalisées par des bureaux de contrôles indépendants et accrédités<sup>(3)</sup>, selon le protocole officiel de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR).

2004 fut également une année charnière dans la mesure où elle a vu naître le premier rapport de SFR sur sa responsabilité sociale et environnementale. Le renforcement de notre visibilité dans ces domaines a été l'occasion de formaliser notre politique environnementale dans le domaine de la téléphonie mobile suivant 9 engagements :

- être en conformité réglementaire, voire anticiper la réglementation ;
- assurer un reporting régulier de nos impacts environnementaux et déployer une démarche de management environnemental ;
- réduire les impacts environnementaux de nos activités ;
- associer nos fournisseurs et sous-traitants à notre démarche ;
- sensibiliser et former nos collaborateurs aux bonnes pratiques environnementales ;
- sensibiliser nos clients au respect de l'environnement ;
- améliorer de façon continue la performance environnementale de nos produits et services ;
- participer au développement durable des territoires ;
- collaborer avec les pouvoirs publics pour définir et mettre en œuvre les conditions d'un développement durable de nos activités.

(1) La reconnaissance d'utilité publique de la Fondation « Santé et Radiofréquences » a été publiée par décret au *Journal Officiel* le 13 janvier 2005. Les membres fondateurs sont Alcatel, Bouygues Telecom, Ericsson, Motorola, Orange, SFR, TDF et TowerCast qui apportent un capital global de l'ordre de 2,4 millions d'euros abondé d'un montant équivalent par l'État.

(2) La loi sur la politique de santé publique (loi n° 2004-806 du 9 août 2004) a définitivement été adoptée le 30 juillet 2004. Concernant les rayonnements non ionisants, l'article 80 prévoit deux dispositions :  
– d'une part, la modification du Code de la santé publique qui élargit aux préfets le pouvoir de contrôler le respect des valeurs limites d'exposition, jusqu'alors dévolue à l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) ;  
– d'autre part la modification de l'article L.96-1 du Code des postes et des communications électroniques, qui transforme en obligation légale la transmission au maire du dossier d'information établissant l'état des lieux de l'installation radioélectrique. Les arrêtés spécifiant les modalités de mise en application de ces deux dispositions sont attendus.

(3) La loi du 9 juillet 2004 modifie substantiellement le Code des postes et télécommunications qui devient le Code des postes et des communications électroniques. Elle complète la réglementation applicable à la protection du public contre l'exposition aux champs électromagnétiques de la façon suivante : les organismes qui effectuent les mesures de champs électromagnétiques doivent répondre à des exigences de qualité afin de garantir la fiabilité des mesures effectuées par les laboratoires privés. Par ailleurs, la loi modifie les missions confiées à l'ANFR qui doit veiller au respect des valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques lors de la délivrance des accords ou avis pour l'implantation des stations radioélectriques sur le territoire national (procédure COMSIS).

Les deux principales actions environnementales, déjà lancées dans ce sens, ont également porté leurs fruits.

L'opération de recyclage des téléphones portables a, d'un côté, permis de collecter de l'ordre de 30 000 téléphones portables et de verser ainsi 210 000 euros à une association pour la défense de l'enfance maltraitée : la Voix de l'Enfant. D'un autre côté, le taux d'intégration environnementale de nos antennes-relais est passé de 76 % en 2003 à 85 % à fin 2004. La 2<sup>e</sup> édition des Trophées de l'intégration environnementale a aussi fortement mobilisé les équipes techniques régionales qui ont présenté leur réalisation à un jury présidé par Yann Arthus Bertrand, réunissant dirigeants de SFR et personnalités qualifiées. On peut également ajouter à ce bilan très positif, la politique commune d'intégration paysagère des antennes-relais élaborée au sein de l'AFOM où SFR a joué, encore une fois, un rôle majeur.

De nouveaux programmes ont aussi été lancés concernant les Installations Classées Protection de l'Environnement (ICPE), la certification ISO 14001, la gestion de nos déchets et leur recyclage, l'optimisation de nos consommations de papier et d'énergie dont nous devrions pouvoir faire un premier bilan d'ici un an.

## Perspectives

La progression du marché devrait se poursuivre en 2005 dans les domaines de la téléphonie mobile et de l'Internet ADSL, notamment grâce au développement des services multimédia et de l'offre UMTS, ainsi que des offres ADSL alliant Internet + téléphonie + télévision. Cette croissance continuera de s'exercer dans un contexte de vive concurrence entre les opérateurs mobiles et avec l'apparition de nouveaux « opérateurs virtuels » ne disposant pas de réseaux propres, mais se fournissant de capacité de trafic auprès des trois opérateurs préexistants, ainsi que dans le domaine de l'Internet haut débit où les efforts de conquête commerciale continueront à être importants et à peser sur le résultat.

Les investissements industriels seront encore renforcés en 2005 par rapport à 2004 avec la poursuite du programme de déploiement du réseau GSM et de l'augmentation des investissements liés à la mise en place du réseau UMTS du Groupe SFR Cegetel. Le chiffre d'affaires devrait ainsi à nouveau progresser ainsi que le résultat net consolidé.

## Chiffres consolidés des cinq derniers exercices

(En milliers d'euros)	31 déc. 2003			31 déc. 2001			
	31 déc. 2004	(pro forma) <sup>(1)</sup>	31 déc. 2003	déc. 2002	(pro forma)	31 déc. 2001	31 déc. 2000
Chiffre d'affaires	<b>8 317 039</b>	7 537 213	7 574 127	7 066 803	6 383 495	6 383 495	5 128 843
Résultat opérationnel <sup>(2)</sup>	<b>2 257 224</b>	2 017 249	1 963 875	1 431 495	916 806	916 806	451 823
Part des minoritaires	<b>29 067</b>	(259 158)	(271 585)	(202 442)	(126 929)	(107 281)	(134 874)
Résultat net du Groupe	<b>1 240 547</b>	1 410 210	1 392 609	104 134	693 010	693 010	203 514
Capitaux propres du Groupe après résultat de l'année	<b>5 412 338</b>	7 561 765	7 544 164	3 076 956	2 975 713	2 975 713	2 286 129
Capitaux permanents	<b>7 182 867</b>	8 782 369	8 782 369	4 704 769	5 170 409	5 170 409	4 855 709
Actif immobilisé	<b>9 849 268</b>	9 018 015	9 018 015	5 013 260	5 578 655	5 578 655	5 193 839
Marge brute d'autofinancement	<b>2 457 538</b>	2 325 569	2 235 431	1 557 403	1 764 956	1 764 956	1 030 168
Capacité d'autofinancement	<b>2 428 646</b>	2 313 856	2 224 794	1 583 595	1 265 749	1 265 749	1 079 760
Investissements de l'exercice	<b>1 054 823</b>	979 423	997 623	596 586	1 815 869	1 815 869	1 034 008
Effectif moyen pondéré	<b>9 998</b>	9 897	9 158	8 963	8 404	8 404	8 251
Endettement net	<b>1 341 535</b>	153 068	153 068	205 318	1 768 904	1 768 904	2 870 000

(1) Le compte de résultat pro forma de l'exercice 2003 correspond principalement à l'intégration globale de Télécom Développement sur la totalité de l'exercice alors même que la fusion de cette entité avec Cegetel n'est intervenue que le 31 décembre 2003. Télécom Développement était, jusqu'à cette date, consolidée par mise en équivalence.

(2) Depuis 2002, les amortissements de goodwill sur les participations intégrées globalement sont exclus du résultat opérationnel. Dans un souci de comparabilité avec les exercices 2000 et 2001, le résultat opérationnel des années antérieures est corrigé des amortissements de goodwill.

## Bilan consolidé Groupe SFR Cegetel

### Actif

(En milliers d'euros)	Notes en annexe	2004	2003
<b>Immobilisations incorporelles</b>	1	<b>1 638 555</b>	<b>1 572 845</b>
<b>Écarts d'acquisition</b>	2	<b>4 622 607</b>	<b>4 778 915</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	1	<b>2 655 824</b>	<b>2 606 740</b>
Titres mis en équivalence		39 990	30 605
Titres de participations non consolidées		344	382
Autres immobilisations financières	3	891 948	28 528
<b>Immobilisations financières</b>		<b>932 282</b>	<b>59 515</b>
<b>Actif immobilisé</b>		<b>9 849 268</b>	<b>9 018 015</b>
Stocks	4	68 235	53 929
Créances d'exploitation	5 - 6	1 988 168	2 074 156
Créances financières à court terme	7	103 882	860 268
Disponibilités		10 940	26 742
<b>Actif circulant</b>		<b>2 171 225</b>	<b>3 015 095</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>12 020 493</b>	<b>12 033 110</b>

### Passif

(En milliers d'euros)	Notes en annexe	2004	2003
Capital		1 347 700	1 347 700
Primes liées au capital		4 810 071	5 708 538
Réserves		(1 985 980)	(904 683)
Résultat consolidé de l'exercice		1 240 547	1 392 609
<b>Capitaux propres</b>	8	<b>5 412 338</b>	<b>7 544 164</b>
<b>Intérêts hors Groupe</b>	8	<b>129 320</b>	<b>156 822</b>
<b>Subventions</b>		<b>745</b>	<b>1 030</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	9	<b>287 932</b>	<b>231 339</b>
Emprunt obligataire	10	0	600 058
Dettes financières à long terme	11	476 931	152 747
Autres dettes à long terme	12	875 601	96 209
<b>Dettes à long terme</b>		<b>1 352 532</b>	<b>849 014</b>
<b>Capitaux permanents</b>		<b>7 182 867</b>	<b>8 782 369</b>
Dettes d'exploitation	13 - 6	3 867 772	3 055 944
Dettes financières à court terme	14	969 854	194 797
<b>Dettes à court terme</b>		<b>4 837 626</b>	<b>3 250 741</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>12 020 493</b>	<b>12 033 110</b>

## Compte de résultat consolidé Groupe SFR Cegetel

(En milliers d'euros)	Notes en annexe	2004	2003 pro forma <sup>(1)</sup>	2003
<b>Chiffre d'affaires</b>	15	<b>8 317 039</b>	<b>7 537 213</b>	<b>7 574 127</b>
Coûts des ventes		(3 489 666)	(3 050 570)	(3 345 450)
Coûts commerciaux		(2 258 369)	(2 222 175)	(2 011 658)
Coûts généraux et administratifs		(274 686)	(275 903)	(235 186)
Autres charges d'exploitation		(37 439)	(24 929)	(18 176)
Autres produits d'exploitation		345	53 613	218
<b>Résultat opérationnel</b>	16	<b>2 257 224</b>	<b>2 017 249</b>	<b>1 963 875</b>
Produits financiers		9 154	30 980	30 291
Charges financières		(46 198)	(245 213)	(239 247)
Provisions financières		(35 376)	(604)	584
<b>Résultat financier</b>	17	<b>(72 420)</b>	<b>(214 837)</b>	<b>(208 372)</b>
<b>Résultat courant</b>		<b>2 184 804</b>	<b>1 802 412</b>	<b>1 755 503</b>
Pertes et profits exceptionnels		-	28 813	28 813
<b>Résultat exceptionnel</b>	18	<b>-</b>	<b>28 813</b>	<b>28 813</b>
Impôts sur les bénéfices	20	(826 705)	(220 285)	(177 264)
<b>Résultat des sociétés intégrées</b>		<b>1 358 099</b>	<b>1 610 940</b>	<b>1 607 052</b>
<b>Part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence<sup>(2)</sup></b>		<b>498</b>	<b>98 654</b>	<b>97 368</b>
Amortissements des goodwill sur participations si intégrées globalement		(147 117)	(40 226)	(40 226)
Part des minoritaires		29 067	(259 158)	(271 585)
<b>Part du Groupe dans le résultat consolidé<sup>(3)</sup></b>		<b>1 240 547</b>	<b>1 410 210</b>	<b>1 392 609</b>

(1) Le compte de résultat pro forma de l'exercice 2003 correspond :

- à l'intégration globale de Télécom Développement sur la totalité de l'exercice alors même que la fusion de cette entité avec Cegetel n'est intervenue que le 31 décembre 2003. Télécom Développement était, jusqu'à cette date, consolidée par mise en équivalence ;
- à l'intégration d'un changement de présentation du chiffre d'affaires au 31 décembre 2004 afin d'homogénéiser les traitements comptables des reversements sur les ventes de services de contenus. Ce changement de présentation n'a pas d'impact sur le résultat d'exploitation.

Les flux liés au programme de fidélité n'étant pas significatifs, ils n'ont pas fait l'objet d'un retraitement dans la présentation du compte de résultat pro forma 2003.

(2) Y compris l'amortissement de goodwill sur les titres mis en équivalence pour 294 milliers d'euros en 2003 et 5 230 milliers d'euros en 2004.

(3) Nombre d'actions 8 984 666 120 8 984 666 120 8 984 666 120  
 Résultat part du Groupe par action et résultat net dilué (en euros) 0,14 0,16 0,15

# Tableau des flux de trésorerie consolidés Groupe SFR Cegetel

(En milliers d'euros)	2004	2003
<b>Flux d'exploitation</b>		
Résultat net des sociétés intégrées <sup>(1)</sup>	1 358 099	1 607 052
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	304	357
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 099 135	628 022
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>2 457 538</b>	<b>2 235 431</b>
Impact des mouvements particuliers		(331)
Résultat des cessions d'actif	(28 892)	(10 306)
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>2 428 646</b>	<b>2 224 794</b>
Variation des stocks	(14 306)	6 731
Variation des clients et créances d'exploitation	14 025	(12 999)
Variation des fournisseurs et dettes d'exploitation	835 487	<b>(59 997)</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement net</b>	<b>835 206</b>	<b>(66 265)</b>
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>	<b>3 263 852</b>	<b>2 158 529</b>
<b>Flux d'investissements</b>		
Investissements corporels et incorporels	(1 053 729)	(885 323)
Investissements financiers	(1 094)	(112 300)
Incidence des variations de périmètre	(864 630)	0
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	19 460	16 700
Cessions de titres	(2 305)	21 477
Flux de trésorerie nette des prêts à long terme	(88 451)	186 098
Incidence des mouvements particuliers	37	0
<b>Flux de trésorerie d'investissements</b>	<b>(1 990 712)</b>	<b>(773 348)</b>
<b>Flux de financement</b>		
Incidence des variations de périmètre	864 630	0
Autres dettes à long terme	(1 912)	(493)
Dividendes versés	(3 324 325)	(1 181 576)
Flux sans impact financier	-	(150 862)
<b>Flux de trésorerie de financement</b>	<b>(2 461 607)</b>	<b>(1 332 931)</b>
<b>Flux de l'exercice</b>	<b>(1 188 467)</b>	<b>52 250</b>
<b>Endettement net à l'ouverture</b>		
	<b>153 068</b>	<b>205 318</b>
Flux de l'exercice	1 188 467	(52 250)
<b>Endettement net à la clôture</b>		
	<b>1 341 535</b>	<b>153 068</b>

(1) Résultat net des sociétés intégrées avant amortissement des goodwills sur participations intégrées globalement.

---

---

## Faits caractéristiques

Les conditions de renouvellement de la licence GSM, qui arrive à échéance en mars 2006, ont été définies par l'Autorité de Régulation des Télécommunications et le ministère des Finances en date du 24 mars 2004. Elles prévoient le versement d'une part fixe de 25 millions d'euros par an, ainsi qu'une part variable de 1 % sur les revenus. Ces nouvelles conditions sont assorties d'engagements portant sur le déploiement du réseau, notamment quant à la couverture des zones blanches.

Depuis le 16 juin dernier, SFR a lancé progressivement – dans un premier temps auprès des professionnels, puis, le 10 novembre dernier, auprès du grand public – la première offre commerciale de téléphonie mobile de 3<sup>e</sup> génération « 3G ». Cette offre, qui s'appuie sur les nouvelles possibilités technologiques offertes par la technologie UMTS, permet aux clients de SFR l'accès à de nouveaux services, tels que la « visiotéléphonie » et la visualisation de séquences vidéo. Conformément au cahier des charges associé à la licence UMTS, plus d'un tiers de la population est couvert au 31 décembre 2004.

Début janvier 2004, le GIE Sesam-Vitale a annoncé sa décision de confier l'exploitation du Réseau Sesam-Vitale à un autre prestataire que Cegetel RSS à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2004, date de l'expiration de la concession actuelle. Dans le but de simplifier les structures juridiques et de regrouper au sein de Cegetel SAS, les personnels et moyens d'exploitation relatifs aux activités de réseau Internet et intranet professionnel exercées par Cegetel RSS et Cegetel SAS à l'intention des cliniques et hôpitaux et professionnels de la santé de ces établissements, la société Cegetel SAS a absorbé la société Cegetel RSS le 30 novembre 2004 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2004. Précédemment à la fusion, la société Cegetel RSS a vendu son fonds de commerce correspondant à l'activité de fourniture de service Internet aux professionnels de santé hors cliniques et hôpitaux.

La fusion absorption de Cegetel RSS par Cegetel SAS a été assimilée à une fusion simplifiée, le capital de Cegetel RSS étant intégralement détenu par Cegetel SAS. Cette fusion n'a pas donné lieu à la création de nouvelles actions.

L'Autorité de Régulation des Télécommunications a arrêté le 4 janvier 2005 le coût net du Service Universel pour l'année 2002. Le montant provisionné dans les comptes au titre de l'exercice 2002 a été ajusté en fonction de la contribution définitive due par SFR et Cegetel SAS, et la provision

comptabilisée au titre du Service Universel pour l'année 2003 a été réestimée.

Changement de méthode : application de l'avis n° 2004-E du 13 octobre 2004 émis par le Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité relatif à la comptabilisation des droits de réduction ou avantages en nature (produits ou services) accordés par les entreprises à leurs clients.

L'avis n° 2004-E du 13 octobre 2004 émis par le Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité a précisé les modalités de comptabilisation des droits de réduction ou avantages en nature (produits ou services) accordés par les entreprises à leurs clients. La première application de ce texte s'est traduite par la comptabilisation en produits constatés d'avance des primes futures conditionnelles accordées aux abonnés de SFR dans le cadre du programme de fidélisation. Ces primes correspondent à des réductions offertes à l'abonné sur le prix d'achat d'un nouveau mobile. Elles ont été évaluées en tenant compte notamment de la période de péremption des points acquis et de leur probabilité d'utilisation. L'incidence sur les capitaux propres, part du Groupe s'établit à -47 millions d'euros (nets des impôts et des intérêts minoritaires) et correspond aux avantages acquis antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2004. L'incidence sur le résultat net part du Groupe de la période n'est pas significative.

Conformément au règlement CRC 04-03 du 4 mai 2004 les sociétés spécifiquement créées dans le cadre des opérations de leasehold réalisées en 1999 et 2001 et dans lesquelles le Groupe ne détient aucune participation, sont intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe. La structure des états financiers de ces sociétés est essentiellement constituée, à l'actif, par des dépôts assurant le préfinancement des commissions d'arrangement des contrats de location et de sous-location, ainsi que, en contrepartie au passif, par le prépaiement des loyers eux-mêmes, pour un montant de 865 millions d'euros au 31 décembre 2004. Ces actifs et passifs s'élevaient à 886 millions d'euros au 31 décembre 2003. Les revenus et charges de loyers d'une part, les produits et charges financières d'autre part, s'équilibrant, les résultats de ces entités ne sont pas matériels. Ainsi, la consolidation de ces sociétés, n'a eu aucun impact sur la dette nette consolidée du Groupe SFR Cegetel.

# Principes comptables et méthodes d'évaluation

## Principes généraux

Les comptes consolidés ont été préparés en conformité avec la nouvelle méthodologie des comptes consolidés selon le règlement 99.02 approuvé par le Comité de Réglementation Comptable en avril 1999. Ce texte a été modifié par le règlement du CRC 200-07 du 7 décembre 2000.

Changement de présentation du chiffre d'affaires : aux fins d'homogénéiser la comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux ventes de services aux abonnés pour le compte des fournisseurs de contenu (principalement, les numéros spéciaux), suite à l'intégration globale de Télécom Développement, le changement de présentation suivant a été adopté en 2004 : les ventes de services aux abonnés gérées par SFR et Cegetel pour le compte des fournisseurs de contenu sont désormais présentées systématiquement nettes des charges afférentes. Ce changement de présentation n'a aucun impact sur le résultat d'exploitation. Il a engendré une réduction du chiffre d'affaires consolidé du Groupe SFR Cegetel de 168 millions d'euros en 2004.

## Règles de présentation des comptes

En 2001, le Groupe SFR Cegetel a adopté la nouvelle méthodologie comptable et de présentation des comptes consolidés exposés ci-dessous en vue d'harmonisation plus étroite entre ses méthodes comptables et les IFRS (International Financial Reporting Standards – normes comptables internationales) ainsi que les US GAAP (principes comptables américains) :

- comme le permet le règlement 99.02 (§41), le Groupe a choisi de présenter son compte de résultat consolidé dans un format qui ventile les produits et les charges par fonction et non plus par nature, tel que précédemment ;
- les coûts des ventes sont constitués des achats de marchandises, des coûts d'interconnexion, des coûts du réseau ainsi que de la quote-part des frais de personnel et d'impôts et taxes rattachés ;
- les coûts commerciaux représentent les coûts de marke-

ting, les commissions, les coûts de gestion de clientèle ainsi que de la quote-part des frais de personnel et d'impôts et taxes rattachés ;

- la définition des éléments exceptionnels a été ramenée aux seuls éléments significatifs de nature exceptionnelle résultant d'évènements ou transactions qui interviennent en dehors du cours normal de l'activité et ne sont pas censés se reproduire.

## Méthodes de consolidation

Les entreprises placées sous le contrôle exclusif de la société consolidante sont consolidées par intégration globale, ainsi que les sociétés spécifiquement créées dans le cadre des opérations de leasehold et dans lesquelles le Groupe ne détient aucune participation.

Les sociétés dont le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote et sur lesquelles il exerce une influence notable, sans toutefois détenir un contrôle majoritaire, sont mises en équivalence.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées.

## Date d'arrêté des comptes

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre.

## Différences de première consolidation

Les différences de première consolidation représentent l'écart entre le prix d'acquisition des titres d'une société consolidée et la quote-part de situation nette acquise. Ces écarts sont, dans la mesure du possible, affectés.

Les écarts d'acquisition sont amortis linéairement sur une durée maximum de quarante ans pour les activités d'opérateurs, sur une durée maximum de 20 ans pour les activités de distribution. Les écarts de faible valeur sont amortis en totalité dans l'exercice. Dans des cas exceptionnels, et lorsque les acquisitions sont financées par augmentation de capital, les écarts d'acquisition ont pu être, en accord avec les règles en vigueur, imputés sur les primes générées en capitaux propres lors de ces opérations.

Lorsque des circonstances particulières le justifient, la dépréciation des écarts d'acquisition est constatée, au-delà des amortissements prévus au plan, par la constitution d'une provision.

## Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production par le Groupe.

Elles sont amorties de façon homogène selon leur nature (incorporelles, corporelles) et selon leur destination (transmissions, équipements des réseaux, réseaux intelligents et services, équipements clients...).

Une provision complémentaire est constituée en cas d'obsolescence technique ou de réduction de la durée estimée d'utilisation.

Par ailleurs, lorsque des circonstances ou des faits indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'être intervenue, un test de dépréciation est pratiqué. Le cas échéant, une dépréciation est constatée à hauteur du différentiel entre la juste valeur de l'immobilisation, fondée sur la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie, son coût de remplacement ou son prix de marché, et sa valeur nette comptable.

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

- licence UMTS (durée de la licence à compter de l'ouverture du service, soit mi-juin 2004) 16,8 ans
- fonds de commerce non amorti
- droits de passage de 10 à 30 ans
- droit d'usage des fibres optiques 15 ans
- IRU (Indivisible Right of Use) de 10 à 15 ans
- logiciels 4 ans

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles pour l'activité de téléphonie mobile sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

- constructions et bâtiments 20 ans
- bâtiments techniques et agencements 8 ans
- matériels et outillages industriels 5 ans
- équipements du réseau :
  - pylônes 15 ans
  - radio 8 ans
  - commutation/signalisation GSM 8 ans
  - messageries vocales 6 ans
  - serveurs informatiques 4 ans
  - transmission 8 ans
  - agencements et mobiliers 10 ans
  - matériels informatiques 3 et 4 ans
  - matériels de bureau 5 ans
  - matériels de transport 5 ans
  - aménagements des « espace SFR » 5 ans

Les durées d'amortissement ont été définies à l'origine, sans référence à un plan comptable professionnel et sans expérience relative à l'usage des équipements mis en service. Une révision globale des plans d'amortissement, initiée depuis 2002, a conduit à revoir en 2004, la durée d'utilisation des pylônes. Celle-ci a été revue de 8 à 15 ans.

Ces pylônes sont en effet utilisés depuis leur acquisition sans

qu'il soit nécessaire de procéder à de nouveaux investissements structurants pour les maintenir en activité ou permettre leur utilisation au sein du réseau en évolution technologique constante. Comptablement et s'agissant d'un changement d'évaluation prospectif, cette révision de durée a un impact sur l'exercice 2004, puis sur les exercices suivants.

Les immobilisations corporelles liées aux réseaux de téléphonie fixe sont amorties sur les durées suivantes :

- administration du réseau 4 ans
- agencements 7 à 10 ans
- transmission 4 à 12 ans
- commutation 3 à 12 ans
- équipements clients 3 ans

Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées communément admises.

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et risques inhérents à la propriété sont inscrites à l'actif et amorties selon la méthode décrite ci-dessus. La dette financière correspondante est inscrite au passif.

## Titres de participations

Les titres de participations non consolidées sont évalués lors de leur entrée dans le Groupe à leur valeur d'acquisition ou d'apport. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'usage est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant le cas échéant rectifiée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés pour le Groupe, ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.

## Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont inscrites à leur valeur nominale et, le cas échéant, sont dépréciées en fonction du risque de non-recouvrement.

## Stocks

Les stocks sont composés de packs (mobiles associés à un droit d'accès à un forfait SFR avec mise en service) de mobiles nus et d'accessoires, et de packs ADSL.

Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur ainsi obtenue est considérée comme une valeur d'utilité indépendamment des remises accordées aux clients et traitées comptablement lors des ventes selon les modalités décrites dans

la note sur le chiffre d'affaires. Une provision est néanmoins constituée pour couvrir le risque d'inventus et le risque de baisse du prix du marché.

## Créances d'exploitation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. S'agissant des créances clients, la dépréciation de ces créances est déterminée selon les risques d'irrecouvrabilité propres à chacun des métiers et tient notamment compte des résultats observés en matière de recouvrement.

Par ailleurs, le risque d'impayés sur des créances saines fait l'objet d'une provision statistique calculée à partir des données historiques fournies par le service recouvrement et contentieux.

Les autres créances sont dépréciées, le cas échéant, en fonction de l'évaluation du risque de non-recouvrement.

## Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement CRC -2000.06 appliqué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002, les provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

## Provisions pour retraite

Les engagements en matière de retraite font l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette évaluation tient compte des probabilités de maintien dans le Groupe jusqu'au départ en retraite, de l'évolution prévisible des rémunérations et de l'actualisation financière.

Conformément à la loi du 21 août 2003 relative à la réforme des retraites, la dette actuarielle au 31 décembre 2004 est évaluée selon les hypothèses suivantes :

- mise à la retraite à l'initiative de l'employeur à 65 ans ;
- taux actualisation : 4,5 % ;
- taux d'inflation : 1,2 %.

## Impôts différés

Les différences temporaires entre résultat comptable et résultat fiscal, qui se résorbent au terme d'une période déterminée (date certaine) donnent lieu à constatation d'impôts différés (selon la méthode du report variable). Il en est de même pour l'élimination des provisions réglementées et des amortissements dérogatoires.

Les actifs d'impôts différés (y compris sur déficits fiscaux reportables) sont comptabilisés lorsque leur utilisation future est probable.

## Chiffre d'affaires

Les produits sont constatés dès lors qu'ils sont réalisés (communications téléphoniques et frais de mise en service). S'agissant des abonnements à des offres de téléphonie mobile, fixe ou Internet-ADSL ainsi que des liaisons louées, ceux-ci sont facturés périodiquement d'avance et enregistrés en produits constatés d'avance au passif du bilan avant d'être rapportés au chiffre d'affaires sur la période de mise à disposition du service. En ce qui concerne les services prépayés, le chiffre d'affaires est pris en compte au fur et à mesure des consommations.

Les remises accordées aux nouveaux clients sont constituées des promotions (périodes de consommations gratuites accordées aux nouveaux clients dans le cadre d'offres promotionnelles) et des offres de remboursement associées à la vente d'un pack (mobile associé à un droit d'accès à un forfait SFR).

### • Coût de fidélisation

Les coûts de fidélisation des clients sont principalement comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires et reconnus au moment du réengagement de la ligne par l'abonné. Les points de fidélité « Carré Rouge », transformables en services ou en prime complémentaire de renouvellement de mobile sont comptabilisés en produits constatés d'avance au fur et à mesure de leur acquisition par les abonnés.

### • Coût d'acquisition

Les coûts d'acquisition des clients sont principalement comptabilisés en charges, à l'exception notamment des éléments suivants, portés en diminution du chiffre d'affaires :

- coûts des promotions sur abonnements et consommations accordées aux clients ;
  - offres de remboursement associées à la vente d'un pack ;
- L'ensemble des éléments liés au coût d'acquisition est reconnu à l'activation de la ligne.

## Recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

## Évolution du périmètre de consolidation

Cegetel Réseau Santé Social a été absorbée par Cegetel SAS le 30 novembre 2004 après avoir cédé son fonds de commerce.

Les sociétés spécifiquement créées dans le cadre des opérations de leasehold réalisées en 1999 et 2001 et dans lesquelles le Groupe ne détient aucune participation, sont intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe, conformément au règlement CRC 04-03 du 4 mai 2004.

## Liste des principales sociétés consolidées au 31/12/2004

	Détentrices des titres	Intérêts du Groupe	Méthode de consolidation
<b>TÉLÉPHONIE MOBILE</b>			
<b>SFR SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU RADIODÉLÉPHONE (SA)</b> 42, avenue de Friedland – 75008 Paris N° SIREN : 403 106 537	Société mère		
<b>SRR SOCIÉTÉ RÉUNIONNAISE DU RADIODÉLÉPHONE (SCS)</b> 21, rue Pierre-Aubert – 97490 Sainte-Clotilde N° SIREN : 393 551 007	SFR	100 %	IG
<b>LTBR (SA)</b> La Téléphonie Bourbonnaise Radiocommunications 21, rue Pierre-Aubert – 97490 Sainte-Clotilde N° SIREN : 399 470 731	SRR	100 %	IG
<b>VIZZAVI FRANCE (SA)</b> 1, place Carpeaux – 92915 Paris la Défense Cedex N° SIREN : 421 343 393	SFR	100 %	IG
<b>SFR 3 (SA)</b> 1, place Carpeaux – 92915 Paris la Défense Cedex N° SIREN : 414 754 739	SFR	100 %	IG
<b>SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE DISTRIBUTION (SA)</b> 41, rue Delarivière-Lefoullon – 92807 Puteaux N° SIREN : 410 358 865	SFR	49 %	MEE
<b>GIE CEGETEL SYSTÈMES D'INFORMATION</b> 1, place Carpeaux – 92915 Paris la Défense Cedex N° SIREN : 418 629 242	N/A	N/A	IG
<b>SFR 2 (SA)</b> 1, place Carpeaux – 92915 Paris la Défense Cedex N° SIREN : 410 358 824	SFR	99,84 %	IG
<b>CEGETEL SERVICE (SA)</b> 1, place Carpeaux – 92915 Paris la Défense Cedex N° SIREN : 413 512 013	SFR	99,96 %	IG
Les sociétés spécifiquement créées dans le cadre des opérations de leasehold réalisées en 1999 et 2001 et dans lesquelles le Groupe ne détient aucune participation sont des sociétés de droit hollandais domiciliées Rokin 55 P.O Box 990 1000AZ Amsterdam – The Netherlands, et figurent dans la liste ci-jointe : Seimora B.V, Seimora I B.V, Seimora II B.V, Seimora III B.V, Seimora IV B.V, Seimora V B.V, Seimora VI B.V, Seimora VII B.V, Seimora VIII B.V, Seimora IX B.V, Seimora X B.V, Seimora XI B.V, Seimora XII B.V, Seimora XIII B.V, Seimora XIV B.V, Seimora XV B.V, Spadix B.V			
<b>TÉLÉPHONIE FIXE</b>			
<b>CEGETEL (SAS)</b> 50, place de l'Ellipse – 92985 Paris la Défense Cedex N° SIREN : 409 527 454	SFR	65,00 %	IG
<b>FOD Fibres Optiques Défense (SNC)</b> 7, rue Tronson du Coudray – 75008 Paris N° SIREN : 409 268 992	CEGETEL	64,97 %	IG
<b>CEGETEL LA RÉUNION (SA)</b> 21, rue Pierre-Aubert – 97490 Sainte-Clotilde N° SIREN : 423 197 946	SFR	100,00 %	IG

IG : Intégration globale – MEE : Mise en équivalence

# Notes relatives aux comptes consolidés

## Note 1\_ Immobilisations corporelles et incorporelles

### Répartition par secteur d'activité

(En milliers d'euros)	Immobilisations incorporelles nettes	Immobilisations corporelles brutes	Amortissements	Immobilisations corporelles nettes	TOTAL
Téléphonie mobile	1 343 312	4 577 739	(2 537 390)	2 040 349	3 383 661
Téléphonie fixe	295 243	1 237 572	(622 097)	615 475	910 718
<b>TOTAL</b>	<b>1 638 555</b>	<b>5 815 311</b>	<b>(3 159 487)</b>	<b>2 655 824</b>	<b>4 294 379</b>

### Variation en cours d'exercice

(En milliers d'euros)	31 décembre 2003	Mouvements de périmètre	Acquisitions dotations	Cessions et autres mouvements	31 décembre 2004
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Montant brut	2 874 225	(46)	366 172	41 075	3 281 426
Amortissements et dépréciations	(1 301 484)	1	(349 183)	7 787	(1 642 879)
Charges à répartir nettes	104	-	(96)	-	8
<b>Montant net</b>	<b>1 572 845</b>	<b>(45)</b>	<b>16 893</b>	<b>48 862</b>	<b>1 638 555</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Montant brut	5 563 919	(78)	687 557	(436 087)	5 815 311 <sup>(1)</sup>
Amortissements	(2 957 179)	77	(585 479)	383 094	(3 159 487)
<b>Montant net</b>	<b>2 606 740</b>	<b>(1)</b>	<b>102 078</b>	<b>(52 993)</b>	<b>2 655 824</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 179 585</b>	<b>(46)</b>	<b>118 971</b>	<b>(4 131)</b>	<b>4 294 379</b>

(1) dont constructions 1 081 925 et installations techniques 3 926 201. Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de droits d'usage et de passage pour 208 997 milliers d'euros, de logiciels et de la licence UMTS.

## Note 2\_ Écarts d'acquisition

(En milliers d'euros)	31 déc. 2004	31 déc. 2003
<b>Téléphonie mobile</b>		
Valeur brute	5 075 679	5 079 639
Amortissements	(453 072)	(300 724)
Valeur nette	4 622 607	4 778 915
<b>Téléphonie fixe</b>		
Valeur brute	243 942	243 942
Amortissements	(243 942)	(243 942)
Valeur nette	0	0
<b>TOTAL NET</b>	<b>4 622 607</b>	<b>4 778 915</b>

## Note 3\_ Autres immobilisations financières

(En milliers d'euros)	31 déc. 2004	31 déc. 2003
Autres titres immobilisés	17 928	17 928
Créances à long terme	864 630	0
Prêts, dépôts et cautionnements	9 390	10 600
<b>TOTAL NET</b>	<b>891 948</b>	<b>28 528</b>

Les autres titres immobilisés correspondent à des obligations convertibles en actions du pôle distribution.

Les créances à long terme représentent les dépôts assurant le préfinancement des commissions d'arrangement des contrats de location et de sous-location reçus et consentis par les sociétés créées spécifiquement dans le cadre des opérations de leasehold réalisées en 1999 et 2001, et dans lesquelles le Groupe ne détient aucune participation.

## Note 4\_ Stocks

(En milliers d'euros)	31 déc. 2004	31 déc. 2003
Montant brut	101 988	75 804
Dépréciation	(33 753)	(21 875)
<b>TOTAL NET</b>	<b>68 235</b>	<b>53 929</b>

## Note 5\_ Créances d'exploitation à court terme

(En milliers d'euros)	31 déc. 2004	31 déc. 2003
<b>Clients et autres créances</b>		
Montant brut	1 647 047	1 641 511
Dépréciation	(115 059)	(126 140)
	1 531 988	1 515 371
<b>État et collectivités publiques</b>	<b>317 926</b>	<b>454 080</b>
<b>Charges différées et constatées d'avance</b>	<b>74 849</b>	<b>67 922</b>
<b>Impôts différés (cf. note 6)</b>	<b>63 405</b>	<b>36 783</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 988 168</b>	<b>2 074 156</b>

L'échéance des créances d'exploitation est à moins d'un an. Les créances d'exploitation comprennent au 31 décembre 2004 des créances cédées par voie de subrogation dans le cadre d'opérations de titrisation, dont l'en-cours s'élève à 399 672 milliers d'euros.

## Note 6\_ Impôts différés

Les soldes d'impôts différés au bilan s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 déc. 2004	31 déc. 2003
Provisions non déductibles	15 370	22 621
Déficits reportables	11 824	14 023
Différences temporaires et retraitements	36 211	139
<b>Impôts différés actif</b>	<b>63 405</b>	<b>36 783</b>
Charges à répartir et autres différences temporaires	(83 980)	(71 324)
<b>Impôts différés passif</b>	<b>(83 980)</b>	<b>(71 324)</b>
<b>Position nette</b>	<b>(20 575)</b>	<b>(34 541)</b>

## Note 7\_ Créances financières à court terme

(En milliers d'euros)	31 déc. 2004	31 déc. 2003
Montant brut	107 272	863 281
Dépréciation	(3 390)	(3 013)
<b>TOTAL NET</b>	<b>103 882</b>	<b>860 268</b>

Les créances financières court terme comportent principalement les dépôts de garantie des opérations de titrisation pour 87 373 milliers d'euros à fin décembre 2004 et des valeurs mobilières de placement pour 858 449 milliers d'euros au 31 décembre 2003 et pour 15 726 milliers d'euros au 31 décembre 2004.

## Note 8\_ Capitaux propres et intérêts hors Groupe

### Variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Capitaux propres
<b>Montant au 01/01/2004</b>	<b>1 347 700</b>	<b>5 708 538</b>	<b>(904 683)</b>	<b>1 392 609</b>	<b>7 544 164</b>
Impact des changements de méthode comptable			(47 190) <sup>(1)</sup>		(47 190)
Autres			(857)		(857)
Distributions de primes, dividendes et réserves		(898 467)	(2 425 859)		(3 324 326) <sup>(2)</sup>
Affectation du résultat 2003			1 392 609	(1 392 609)	0
Résultat 2004				1 240 547	1 240 547
<b>Montant au 31/12/2004</b>	<b>1 347 700</b>	<b>4 810 071</b>	<b>(1 985 980)</b>	<b>1 240 547</b>	<b>5 412 338</b>

(1) La première comptabilisation des droits à des réductions ou à des avantages en nature accordés par les entreprises à leurs clients, conformément à l'avis 2004-E du 13 octobre 2004 émis par le Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité, est représentative d'un changement de méthode comptable. L'impact de ce changement de méthode a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture pour un montant net d'impôts de 47 millions d'euros.

(2) L'Assemblée Générale du 23 janvier 2004 a décidé la distribution de primes pour un montant de 898 millions d'euros. L'Assemblée Générale du 29 mars a entériné le versement d'un dividende de 539 millions d'euros au titre du résultat 2003. Un acompte sur dividendes de 359 millions d'euros a été décidé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2004. L'Assemblée Générale du 18 juin 2004 a décidé la distribution de réserves libres pour un montant de 719 millions d'euros. Un acompte sur dividendes de 359 millions d'euros a été décidé par le Conseil d'Administration du 15 septembre 2004. Un acompte sur dividendes de 449 millions d'euros a été décidé par le Conseil d'Administration du 3 novembre 2004.

### Variation des intérêts hors Groupe

<b>Montant au 01/01/2004</b>	<b>156 822</b>
Impact des changements de périmètre	1 565
Résultat 2004	(29 067)
<b>Montant au 31/12/2004</b>	<b>129 320</b>

## Note 9\_ Provisions pour risques et charges

(En milliers d'euros)	31 déc. 2004	31 déc. 2003
Provisions à caractère d'exploitation	167 932	146 339
Provisions à caractère financier	120 000	85 000
<b>TOTAL</b>	<b>287 932</b>	<b>231 339</b>
dont :		
provisions pour charges	142 570	167 811
provisions pour risques et litiges	123 467	50 080
provisions pour retraites	13 652	13 448
provisions pour restructuration	8 243	

Les provisions pour charges couvrent les coûts liés à l'évolution technologique des réseaux, les coûts des avantages accordés aux clients et des charges diverses.

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir les litiges en cours, ainsi que les aléas liés à la commercialisation des offres.

### Analyse des variations pour risques et charges

	31 déc. 2003	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises sans objet	31 déc. 2004
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>231 339</b>	<b>118 855</b>	<b>(26 594)</b>	<b>(35 668)</b>	<b>287 932</b>
Le solde des provisions pour risques et charges à la clôture comprend essentiellement :					
Risques juridiques	43 178	18 662	(5 172)	(11 859)	44 809
Risques financiers	85 000	35 000			120 000
Coûts d'interconnexion	17 098			(79)	17 019
Rémunération distribution	10 000	4 369	(3 529)	(6 471)	4 369
Garantie Carré Rouge	3 040		(3 040)		0
Provision pour restructuration		8243			8 243

**Risques juridiques :** ces provisions couvrent les risques afférents aux procédures contentieuses engagées à l'encontre des sociétés du Groupe. Tous les contentieux provisionnés sont actuellement en attente d'audience ou de plaidoirie devant un tribunal de commerce. La part non utilisée des provisions comptabilisées à l'ouverture correspond à des contentieux qui se sont soldés par des sommes versées moins importantes que celles provisionnées au 31 décembre 2003.

SFR fait l'objet de procédures contentieuses notifiées liées au droit de la concurrence, procédures souvent communes avec d'autres opérateurs de téléphonie. La Direction de SFR n'est pas en mesure de déterminer l'incidence éventuelle du dénouement de ces procédures et, en conséquence, n'a pas comptabilisé de provision à ce titre.

**Risque financier :** une provision de 120 millions d'euros a été constituée afin de prendre en compte certaines hypothèses de risques associés à la mise en œuvre des engagements consentis à l'occasion de la fusion de Télécom Développement et de Cegetel, le 31 décembre 2003.

**Coûts d'interconnexion :** cette provision correspond à des coûts complémentaires estimés, liés au trafic d'interconnexion avec d'autres opérateurs.

**Rémunération distribution :** cette provision correspond à des coûts complémentaires estimés, liés à des réclamations des distributeurs. Les reprises sont en fonction des coûts constatés à l'aboutissement des négociations.

**Garantie Carré Rouge :** suite à l'avis n° 2004-E du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité du 13 octobre 2004, le coût des avantages en nature accordés aux clients dans le cadre du programme « Garantie Carré Rouge » est désormais enregistré en produits constatés d'avance.

**Provisions pour restructuration :** elles concernent la réorganisation de la Direction du Réseau et des Services de Cegetel.

## Note 10\_ Emprunt obligataire

L'emprunt obligataire de 600 millions d'euros a été émis par SFR le 21 juillet 1999 a été remboursé en totalité à l'échéance du 21 juillet 2004. Il portait intérêt au taux nominal de 4,75 %.

## Note 11\_ Dettes financières à long terme

(En milliers d'euros)	31 déc. 2004	31 déc. 2003	31 déc. 2002
<b>Dettes auprès des établissements de crédit</b>			
Échéance à deux ans au plus	31 355	31 760	24 757
Échéance de 3 à 5 ans au plus	436 443	93 214	47 655
Échéance à plus de 5 ans	9 133	27 773	41 971
<b>TOTAL</b>	<b>476 931</b>	<b>152 747</b>	<b>114 383</b>

Un crédit syndiqué a été mis en place le 15 juillet 2004 pour une durée de 5 ans et pour un encours maximum de 1 200 millions d'euros. Au 31 décembre 2004, les emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit comprennent une utilisation de cet encours à hauteur de 350 millions d'euros.

## Note 12\_ Autres dettes à long terme

Elles correspondent à hauteur de 864 630 milliers d'euros aux prépaiements des loyers réalisés par les sociétés spécifiquement créées dans le cadre des opérations de leasehold réalisées en 1999 et 2001 et dans lesquelles le Groupe ne détient aucune participation, et pour 10 980 milliers d'euros, aux crédits fournisseurs consentis à Cegetel SAS dans le cadre de contrats d'approvisionnement d'équipements techniques remboursables en 2005.

## Note 13\_ Dettes d'exploitation et comptes rattachés

(En milliers d'euros)	31 déc. 2004	31 déc. 2003	31 déc. 2002
Fournisseurs d'exploitation et autres dettes	1 517 681	1 719 629	1 432 654
État, organismes sociaux et collectivités publiques	450 357	415 128	676 368
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	638 007	491 298	146 477
Impôts différés passif (cf. note 6)	83 980	71 324	46 048
Produits constatés d'avance	530 281	358 565	208 658
<b>TOTAL</b>	<b>3 220 306</b>	<b>3 055 944</b>	<b>2 510 205</b>

## Note 14\_ Dettes financières à court terme

Les dettes financières à court terme correspondent principalement à des concours bancaires courants dont 487 045 milliers d'euros relatifs à des opérations de titrisation de créances commerciales.

## Note 15\_ Chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	31 déc. 2004	31 déc. 2003 (pro forma) <sup>(1)</sup>	31 déc. 2002
Ventes de services	7 575 980	6 910 274	6 947 188
Ventes d'équipements	741 059	626 939	626 939
<b>TOTAL NET</b>	<b>8 317 039</b>	<b>7 537 213</b>	<b>7 574 127</b>
dont :			
Téléphonie mobile	7 183 003	6 527 756	6 748 670
Téléphonie fixe	1 134 036	1 009 457	825 457

(1) Le compte de résultat pro forma de l'exercice 2003 correspond :  
- à l'intégration globale de Télécom Développement sur la totalité de l'exercice alors même que la fusion de cette entité avec Cegetel n'est intervenue que le 31 décembre 2003 ; Télécom Développement était, jusqu'à cette date, consolidée par mise en équivalence ;  
- à l'intégration d'un changement de présentation du chiffre d'affaires au 31 décembre 2004 afin d'homogénéiser les traitements comptables des reversements sur les ventes de services de contenus. Ce changement de présentation n'a pas d'impact sur le résultat d'exploitation.

## Note 16\_ Résultat opérationnel

(En milliers d'euros)	31 déc. 2004	31 déc. 2003
Téléphonie mobile	2 332 595	1 993 034
Téléphonie fixe	(75 371)	
<b>TOTAL NET</b>	<b>2 257 224</b>	<b>1 963 875</b>

## Note 17\_ Résultat financier

Le résultat financier comprend principalement des charges financières nettes pour 35,5 millions d'euros. Au 31 décembre 2003, SFR avait consenti un abandon de créance au profit du groupe SFD pour 200 millions d'euros. La provision pour dépréciation du compte courant SFD qui s'élevait à 85 954 milliers d'euros au 31 décembre 2002 avait été intégralement reprise au cours de l'exercice 2003.

Une provision de 85 millions d'euros avait été constituée au 31 décembre 2003 pour prendre en compte certaines hypothèses de risques associés à la mise en œuvre des engagements consentis à l'occasion de la fusion de Télécom Développement et Cegetel SA. Un complément de provision de 35 millions d'euros a été constitué au 31 décembre 2004.

## Note 18\_ Résultat exceptionnel

Au 31 décembre 2003, le résultat exceptionnel était principalement constitué de la plus-value de consolidation de 23 millions d'euros réalisée sur l'opération de fusion de Cegetel avec Télécom Développement.

## Note 19\_ Analyse des dotations et reprises d'amortissements et de provisions figurant dans le compte de résultat

(En milliers d'euros)	Amortissements et provisions au 31 déc. 2003	Dotations	Reprises	Cessions et autres mouvements	Amortissements et provisions au 31 déc. 2004
Immobilisations incorporelles	1 301 484	349 183	(9 011)	1 223	1 642 879
Charges à répartir nettes	(104)	96			(8)
Immobilisations corporelles	2 957 179	585 479	(35 332)	(347 839)	3 159 487
Écart d'acquisition sur participations de sociétés intégrées globalement	544 373	147 117			691 490
Autres immobilisations financières	14				14
Stocks	21 875	33 753	(21 875)		33 753
Créances clients	126 133	100 449	(111 666)		114 916
Autres créances d'exploitation	7	136			143
Créances financières à court terme	3 013	377			3 390
Subventions	1 030		(221)	(64)	745
Provisions pour risques et charges	231 339	118 855	(62 261)	(1)	287 932
<b>TOTAL</b>	<b>5 186 343</b>	<b>1 335 445</b>	<b>(240 366)</b>	<b>(346 681)</b>	<b>5 934 741</b>

## Note 20\_ Impôts sur les bénéfices

(En milliers d'euros)	31 déc. 2004	31 déc. 2003
Crédit d'impôt	9	854
Impôt sur les sociétés	(815 937)	(168 075)
Impôt sur les sociétés intégrées fiscalement	643	260
Produits (charges) nets d'impôts différés	(11 420)	(10 303)
<b>TOTAL NET</b>	<b>(826 705)</b>	<b>(177 264)</b>

## Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

(En milliers d'euros)	31 déc. 2004	31 déc. 2003
Résultat net consolidé part du Groupe et des minoritaires	1 211 480	1 664 194
Impôt comptabilisé	826 705	177 264
Résultat net consolidé avant impôt	2 038 185	1 841 458
Taux d'impôt en vigueur en France	35,43 %	35,43 %
<b>Impôt théorique</b>	<b>(722 129)</b>	<b>(652 429)</b>
Différences permanentes entre résultat comptable et résultat fiscal	17	(30 084)
Éléments soumis à un taux d'impôt particulier	(5 330)	653
Éléments exceptionnels inclus dans l'impôt exigible	(17 293)	854
Écritures de retraitement ou de consolidation ne générant pas d'économie ou de charge d'impôt	(52 679)	200 799
Variation de la limitation des impôts différés	(29 705)	303 463
Autres différences	414	(520)
<b>Impôt effectif</b>	<b>(826 705)</b>	<b>(177 264)</b>

## Informations relatives aux sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2004

Les éléments significatifs des principales sociétés mises en équivalence sont indiqués ci-dessous :

Données sociales (en milliers d'euros)	Capitaux propres	Endettement net global	Chiffre d'affaires	Résultat net
Société Financière de Distribution	6 543	28 716	237 407	5 101

SFD commercialise les offres de téléphonie mobile du Groupe SFR Cegetel.

## Information par zone géographique

Le chiffre d'affaires est réalisé en totalité sur le territoire français (France métropolitaine et départements d'outre-mer).

## Données sociales

L'effectif moyen des sociétés consolidées par intégration globale se répartit par catégorie de salariés de la façon suivante :

	2004	2003
Cadres	4 972	4 379
Collaborateurs	5 026	4 779
<b>TOTAL</b>	<b>9 998</b>	<b>9 158</b>
Charges de personnel	652 546	579 874

Les rémunérations allouées au titre de l'exercice aux organes de Direction pour leurs fonctions dans les sociétés contrôlées ne sont pas communiquées car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

## Engagements donnés

Dans le cadre des accords de partenariat conclus en 2003 entre SFR et la SNCF, le pacte d'actionnaires prévoit des conditions de sortie sous la forme de promesses d'achat ou de vente portant sur la participation détenue par la SNCF au capital de Cegetel SAS, entité résultant de la fusion absorption de Cegetel par Télécom Développement intervenue le 31 décembre 2003.

SFR a consenti une promesse d'achat sur les 35 % de titres Cegetel SAS détenus par la SNCF exerçable à tout moment entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 31 mars 2010 :

- pour un prix de 75 % de la valeur de marché de la société déterminée par un collège d'experts si celle-ci venait à être inférieure ou égale à 627 millions d'euros pour la totalité du capital sans que ce prix ne puisse être inférieur à 250 millions d'euros ;
- pour une somme forfaitaire de 470 millions d'euros si la valeur du capital déterminée par le collège d'experts devait se situer entre 627 et 1 100 millions d'euros ;
- enfin pour 470 millions d'euros majorés de 35 % de la valeur du capital déterminée par un collège d'experts excédant les 1 100 millions d'euros.

Les sommes à payer, telles que déterminées selon l'un ou l'autre des cas visés ci-dessus, feront l'objet d'un abattement de 67 millions d'euros, majorés des intérêts courus jusqu'à la date de transfert de propriété des titres de la SNCF sur l'acompte de 32 millions d'euros payé par SFR le 31 décembre 2003.

La SNCF a également consenti à SFR une promesse de vente de sa participation au capital de Cegetel SAS exerçable du 1<sup>er</sup> avril 2010 jusqu'au 30 juin 2013. Le prix est fixé à 35 % de la valeur de marché de la société déterminée par un collège d'experts, diminué de 67 millions d'euros, majoré des intérêts courus jusqu'à la date de transfert de propriété des titres de la SNCF sur l'acompte de 32 millions d'euros payé par SFR le 31 décembre 2003.

Des garanties d'actif et de passif réciproques ont également été consenties par SFR et par la SNCF à l'occasion des opérations de fusion entre Télécom Développement et Cegetel SA. Des avenants aux abandons de créance avec clause de retour à meilleure fortune réalisés en décembre 2000 par Cegetel Groupe (devenu SFR le 18 décembre 2003) au profit de ses filiales Cegetel 7 et Cegetel Entreprises (fusionnées et devenues Cegetel SA le 1<sup>er</sup> janvier

2001 puis Cegetel SAS le 31 décembre 2003) ont été conclus par lesquels SFR renonce au bénéfice de ces clauses de retour à meilleure fortune d'un montant initial de 813 millions d'euros tant que celle-ci ne détient pas la totalité du capital de Cegetel SAS ou si elle en détient moins de 5 %.

Dans le cadre de la licence UMTS attribuée en août 2001 pour une durée de vingt ans, SFR s'est engagé à verser une redevance représentant 1% du chiffre d'affaires UMTS.

SFR a également consenti à des investisseurs tiers une promesse d'achat de titres SFD à leur valeur nominale pour un montant total de 3,6 millions d'euros, en complément de ses participations.

Divers autres engagements liés à l'exploitation ont été donnés par SFR, pour son propre compte ou pour celui de certaines de ses filiales et participations, pour un total de 48 millions d'euros, dont des cautions bancaires portant notamment sur des baux commerciaux pour 33 millions d'euros.

Certaines sociétés du Groupe sont, par ailleurs, engagées vis-à-vis de fournisseurs dans des contrats d'approvisionnement d'équipements pluriannuels.

## Droit individuel à la formation (DIF)

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle et au dialogue social, ouvre, pour les salariés en contrat à durée indéterminée, un droit individuel à formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans, mais plafonné à 120 heures.

Au 31 décembre 2004, le volume cumulé d'heures de formation correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'élève à environ 190 000 heures. Aucune demande de DIF, correspondant à ce volume d'heures acquis, n'a été enregistrée à la clôture de l'exercice.

## Engagements de couverture de taux d'intérêt

Les résultats sur opérations de swaps sont comptabilisés en charges financières ou produits financiers, pour le montant net correspondant au différentiel d'intérêt reçu ou payé lors des échéances trimestrielles des swaps.

Le Groupe SFR Cegetel a décidé de couvrir une partie de

sa dette à taux variable (titrisation de créances, prêt syndiqué, contrats de crédit-bail) contre les risques de variation de taux par la mise en place de swaps d'une maturité de 3 ans pour un montant total de 500 millions d'euros à fin décembre 2004.

## Engagements reçus

Les autres engagements reçus s'élèvent à 5 millions d'euros et concernent principalement les cautions de garantie et de bonne fin de travaux des fournisseurs.

L'abandon de créance accordé par SFR à SFD en 2003 pour 200 millions d'euros est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

SFR est titulaire d'autorisations d'exploitation de ses réseaux et de fourniture de ses services de télécommunications d'une durée de 15 ans qui expire en mars 2006, pour le GSM, et de 20 ans à compter d'août 2001, pour l'UMTS.

## Opérations de « leasehold- QTE »

(Qualified Technological Equipment)  
réalisées au cours des exercices 1999 et 2001

Au cours des exercices 1999 et 2001, SFR et Télécom Développement devenue Cegetel SAS à l'occasion de la fusion intervenue le 31 décembre 2003 ont mis indirectement à la disposition certains équipements de leurs réseaux, dont elles restent propriétaire en droit français. Cette mise à disposition prend la forme juridique de contrats de location/sous-location adossés d'une durée de 16 à 20 ans.

Ces opérations sont entièrement préfinancées et sont assorties des garanties suivantes :

### Garanties données :

SFR et Cegetel SAS garantissent le respect des obligations au titre des contrats de location/sous-location signés (mise en œuvre de ces contrats, respect de leurs termes et paiement intégral et ponctuel de tous les loyers, conséquences d'une cessation anticipée des contrats).

### Garanties reçues :

SFR et Cegetel SAS disposent indirectement d'une option dite « Early Buy Out option » qui leur permet d'interrompre les contrats de location / sous-location dès la fin de l'année 12. SFR et Cegetel SAS n'ont pas réalisé de nouvelles opérations de leasehold sur l'exercice 2004.

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société « Société Française du Radiotéléphone » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants, exposés dans l'annexe :

La note « Faits caractéristiques » décrit les changements de méthode relatifs à la comptabilisation des primes offertes dans le cadre d'opérations de fidélisation et à la consolidation des sociétés spécifiquement créées dans le cadre des opérations de leasehold. Le paragraphe « Principes généraux » de la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » décrit le changement de présentation du chiffre d'affaires relatif aux ventes de services aux abonnés à travers les numéros spéciaux.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Direction de SFR est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Les résultats réalisés peuvent *in fine* diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2004, nous avons estimé que parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations figurent les provisions pour dépréciation d'actif, notamment celles relatives aux écarts d'acquisition, et les provisions pour risques et charges. Conformément à la norme professionnelle française applicable aux estimations comptables, nous avons notamment apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent leurs estimations, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable du bien-fondé et des modalités de détermination de ces provisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris la Défense et Paris, le 4 mars 2005

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Cie  
Dominique Thouvenin

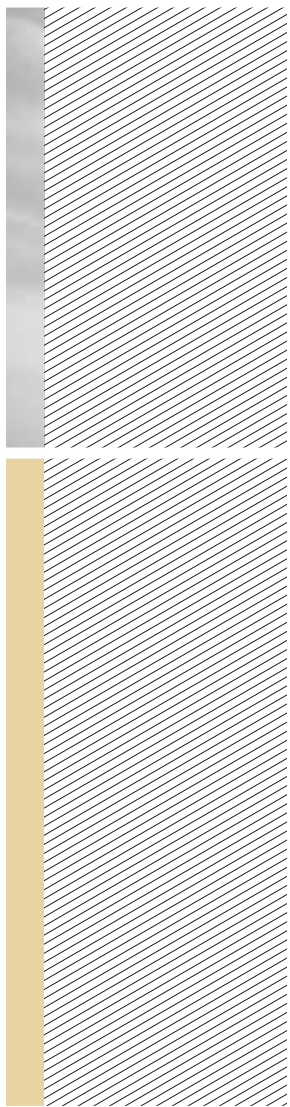
RSM Salustro Reydel  
Henri Baetz et Marie Guillemot

**DIRECTION DE LA COMMUNICATION DU GROUPE SFR CEGETEL – Avril 2005**



**CONCEPTION & RÉALISATION** : Stratéus — **IMPRESSION** : Altavia Frontal — Document imprimé sur papier Cyclus Print, 100 % recyclé, 100 % désencré sans composants chlorés. Labels Cygne Nordique, L'ange bleu. Certifications environnementales EMAS, NAPM, ISO14001, ISO9002. — **PHOTOS** : Javier Pierini, Tim Hall – Taxi / DR

Pour commander nos différents rapports : [contact@fr.sfr.com](mailto:contact@fr.sfr.com)



SFR cegetel

Direction de la Communication – Groupe SFR Cegetel  
Tour Séquoia – 1, place Carpeaux F-92915 Paris – la Défense Cedex  
[www.sfrcegetel.fr](http://www.sfrcegetel.fr)